

# **Centre communal d'action sociale (CCAS) du 22 avril 2014**

*Présents (9) : Jean-Pierre Allier, Jennifer Cézanne, Olivier Commandré, Paul Commandré, Ségolène Dubois, Cécile Duboscq, Christelle Folcher, Marie Lion, Dominique Molines. Absents : Marion Héraut.*

*Secrétaire de séance : Marie Lion*

## **Actions habituelles**

- paniers repas de Noël (aux personnes de plus de 75 ans résidentes permanentes sur la commune)
- aide aux études supérieures
- subventions aux associations à caractère social et présentant un ancrage local

## **Action ancienne exceptionnelle**

- travaux dans le logement possédé en commun avec le CCAS du Pont de Montvert pour une location à l'association des Métiers d'Art en Cévennes (AMAC) en 2013

## **Recettes habituelles**

- 30% des recettes des concessions dans les cimetières
- loyer du logement donné en commun aux CCAS du Pont de Montvert et de Fraissinet de L.
- dons ponctuels et subventions éventuelles

## **Propositions discutées**

- quels besoins pour rompre l'éventuel isolement (personnes âgées, parent isolé ...)
- quelles actions possibles pour encourager une meilleure alimentation de certaines personnes âgées ?
- optimiser l'organisation de l'aide à domicile en sollicitant de nouveau le conseil général pour limiter la concurrence entre les organismes actuels (Présence rurale, ADMR, ALAD)
- quels sont les besoins : idée de lancer un sondage
- maintien de l'aide aux études supérieures : mieux communiquer pour encourager l'envie de poursuivre des études supérieures, affecter la dépense de cette aide à une motivation scolaire du jeune concerné pour l'impliquer en échange de ce don
- encourager les jeunes (ou moins jeunes) à une mobilité souvent nécessaire : proposition d'une aide de 50€ par personne pour l'obtention du 1er permis de conduire
- dans le même sens, déstresser les jeunes face à l'éloignement familial : idée non retenue pour l'instant d'une aide à partir en colonie de vacances
- développer le lien social : relancer l'idée d'un « apéro hivernal », ou/et d'un accueil des nouveaux habitants, abandonnée en cours de mandat précédent. Réfléchir à une version attractive
- contacter le CCAS du Pont de Montvert pour caler d'éventuelles actions communes

## **Création d'une commission de travail « sonder les besoins sociaux »**

- objectifs : élaborer un questionnaire pour sonder les habitants de la commune sur leurs besoins sociaux
- puis, selon les réponses, re-travailler les thèmes suivants (nouvelle version d'un « apéro d'hiver » pour améliorer le lien social ; ateliers pour les enfants/mamans isolées/assistantes maternelles ...)
- commission coordonnée par Marie, rassemblant Cécile, Jennifer, Ségolène, Marie. Réunion prévue le jeudi 22 mai 2014.

**Prochaine réunion** du CCAS prévue cet automne (en évitant les mardi/mercredi soir, plutôt après 20h).

## **Votes**

Approbation à l'unanimité du compte administratif 2013 et du compte de gestion 2013

Vote du budget 2014

## **CCAS : compte 2013 et budget 2014**

**Les dépenses 2013** : 2 892.54 € dont Colis de Noël aux + de 75 ans (réalisés par l'ESAT Concoules) 475€, subvention associations 560 € (admr 150, una 100, resto du cœur 100, asso. sport école florac 30, foyer socio collège 180) + bourse aux étudiants boursiers 750 (3x250).+ 111.87 € Assurances Locaux CCAS + 995 € achats matériel locaux CCAS.

**Les Recettes 2013** : 761.24 € Location pour 1/2 de la maison à l'AMAC (artisans d'Art) au Pont de Montvert (ancienne bouquinerie, pharmacie, perception, qui a été retapé par l'AMAC en contrepartie de 9 mois de loyer).

Soit un déficit exceptionnel de 2100 € qui sera compensé par une subvention de la commune.

**Pour 2014** les recettes retrouveront leur montant annuel (2810€) pour pouvoir financer : Colis de Noël 500€, Bourse aux étudiants : 1250 €, subvention aux associations 640€ (admr 150, una 100, resto du cœur 100, asso. sport école florac 30, foyer socio collège 180) , assurances 120 € et une aide nouvelle pour « Passer le permis de conduire pour la première fois » de 50 € (50 x 6). Le budget voté est un peu supérieur pour donner au maire la possibilité d'une aide exceptionnelle (maxi 500€).